

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} décembre 2021 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 25 novembre 2021, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Eric Alagon, Nadine Constantino, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, Emilie Cerisay, , Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Penneç, Pierre Guillon, Noëlle Brunerie, Eric Saintilan, Sonia Monfort, Michel Tobie, Bruno Goenvic, Serge Nilly, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

Michel Forget a donné pouvoir à Gérard Jambou
Pascale Douineau a donné pouvoir à Danièle Kha
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon
Nadine Constantino a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot à partir de 20h45
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Ronan Gouerec a donné pouvoir à Isabelle Le Douaron jusqu'à 19 h 00
Sylvana Macis a donné pouvoir à Patrick Tanguy

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre Guillon

25. **AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Exposé :

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Proposition :

Afin de pouvoir entamer l'exercice 2022 avant le vote du budget primitif, il est proposé au Conseil municipal de fixer le montant, la nature des dépenses et l'affectation des crédits ventilés par chapitre et articles budgétaires d'exécution qui seront engagées avant l'adoption définitive du budget.

- **BUDGET PRINCIPAL**

CHAPITRE	Crédits votés au BP 2021	Décision modificative	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT
20	673 977,37€	-95 180€	578 797,37€	200 000,00€
204	143 000€	68 836€	211 836€	52 500€
21	763 376,88€	60 502€	823 878,88€	200 000,00€
23	5 389 500,74€	+86 976€	5 476 476,74€	850 000,00€
TOTAL	6 969 854,99€	121 134,00€	7 090 988,99€	1 302 500€

- **BUDGET ANNEXE -CINEMA**

CHAPITRE	Crédits votés au BP 2021	Décision modificative	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT
21	4 460,80€	48 000,00€	52 460,80€	10 000€
23	2 700,00€		2 700,00€	600€
TOTAL	7 160,80€	48 000,00€	55 160,80€	10 600,00€

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale et tranquillité publique du 24 novembre 2021

Décision : Adoptée à l'unanimité

Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ